



vizzia

Mettez fin aux **déchets abandonnés**



+100 villes partenaires

The image features a central orange map of France with 100+ partner cities marked by dots and labels. The cities shown on the map include: Le Havre, Vernon, Sarcelles, Le Plessis-Gassot, Goussainville, Jouarre, Verdun, Garges-lès-Gonesses, Asnières, Paris, Marne et Gondoire, Moissy-Cramayel, Argentan, Mantes-la-Ville, Athis-Mons, Mayenne, Étampes, Le Mée, Mulhouse, Bourges, Saint-Claude, Bourg-en-Bresse, Val Vanoise, Méribel, Courchevel, Guilherand-Granges, Montélimar, Villeneuve-sur-Lot, Allan, Donzère, Bagnols-sur-Cèze, Valbonne, Lattes, Trêts, Grimaud, Saint-Tropez, Ollioules, Hyères, Porto-Vecchio, and Bonifacio. Surrounding the map are logos for various municipalities and regions, including: Guilherand-Granges, Ville de Mayenne, smitom, Goussainville, GARGES, Trappes, Ville de Donzère, ARGENTAN, VAL D'OISE Numérique, MÉRIBEL, COURCHEVEL, ARGENTAN, MOISSY CRAMAYEL, Mulhouse, leMée sur-Seine, QUARRE, TRETTS, Montreuil.fr, SAINT-TROPEZ, val vanoise, Le Plessis-Gassot, Mantes-la-Ville, PARIS, Mantes-la-Ville, Montélimar, Ville de BOURG en BRESSE, Ville de Le Havre, and Corse du Sud. A logo for '100 en cours' is also present in the bottom left corner.

La première solution clé-en-main 100% conçue pour lutter contre les **dépôts sauvages**

1. La caméra Vizzia



La première solution clé-en-main 100% conçue pour lutter contre les **dépôts sauvages**

1. La caméra Vizzia



2. Zone de dépôt



La première solution clé-en-main 100% conçue pour lutter contre les **dépôts sauvages**

1. La caméra Vizzia



2. Zone de dépôt



3. Scène d'infraction



La première solution clé-en-main 100% conçue pour lutter contre les **dépôts sauvages**

1. La caméra Vizzia



2. Zone de dépôt



3. Scène d'infraction



4. Interface sécurisée



Un **dispositif nomade** installable sur tous les types de point noir



Notre objectif : soutenir les collectivités dans la suppression des dépôts de déchets sauvages

Zones urbaines



Points d'Apports
Volontaires



Zones naturelles



La VizziaCam

Le premier détecteur d'apparition de déchets du marché



VizziaCam 360



VizziaCam Mirror



VizziaCam Caméléon

Un dispositif **nomade** qui se fond parfaitement dans le paysage urbain ...



Une **double-optique** pour filmer l'acte du dépôt et la plaque d'immatriculation du véhicule...



... et pour varier les zooms et les angles
(lecture de plaques possible **jusqu'à 50m la nuit**)



Une **baisse de 80%** des dépôts en 6 mois à Garges-lès-Gonesse



La Vizziacam détecte **100%** des déchets abandonnés



AVANT

En analysant les changements permanents



APRÈS

La VizziaCam détecte **uniquement les changements permanents...**



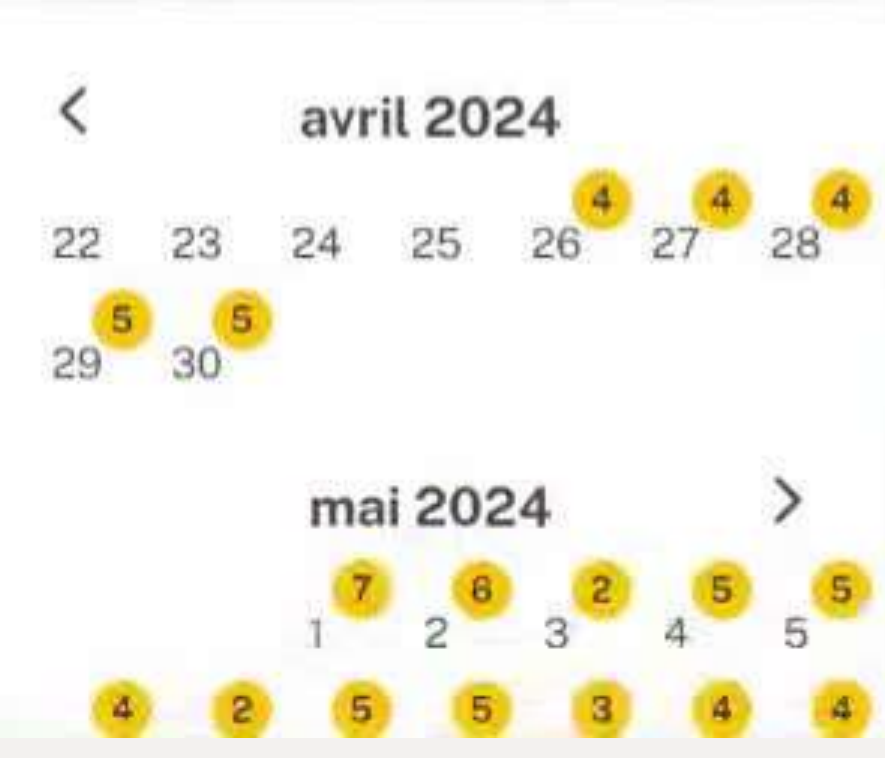
Pour lutter également contre les petites infractions qui attirent les plus gros dépôts



Le pollueur a déposé un carton devant le muret

- Fil d'incivilité 153
- Dépôt 22
- Dépôt 7
- Autre 17
- Tout 199

lu ma me je ve sa di



Effacer tout

Trier par: ↑ ↓



26/05/2024 21:10 CAM000D

- Dépôt
- Dépôt
- Autre

456 Rue des Dépôts de Ville

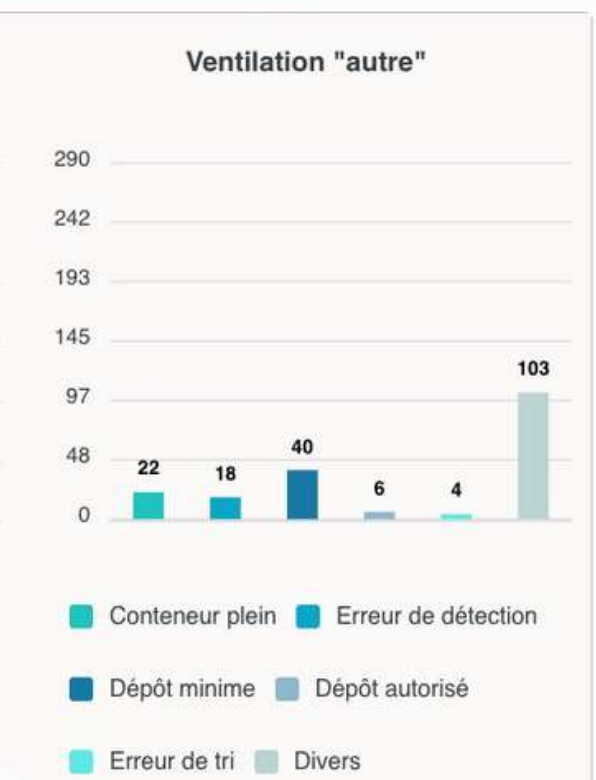
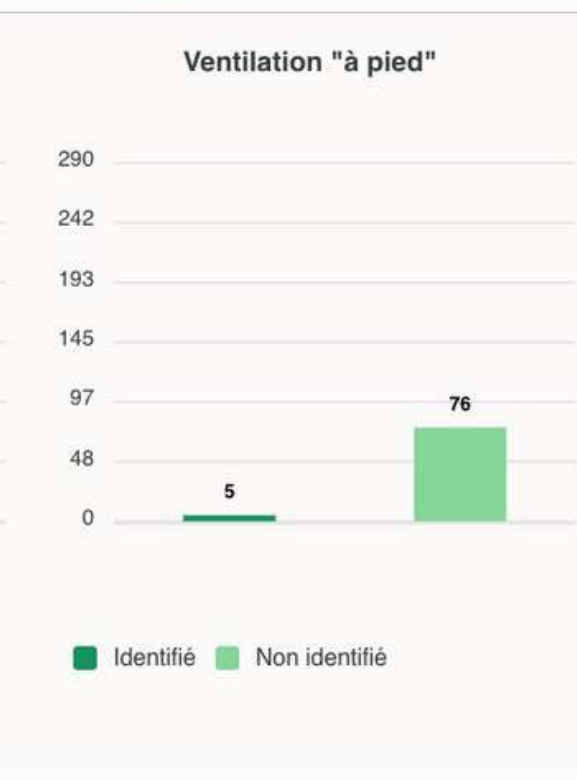
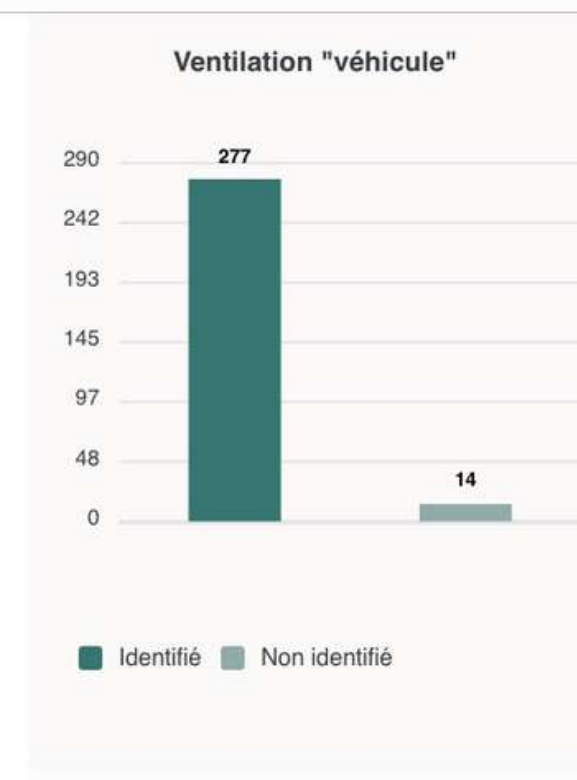
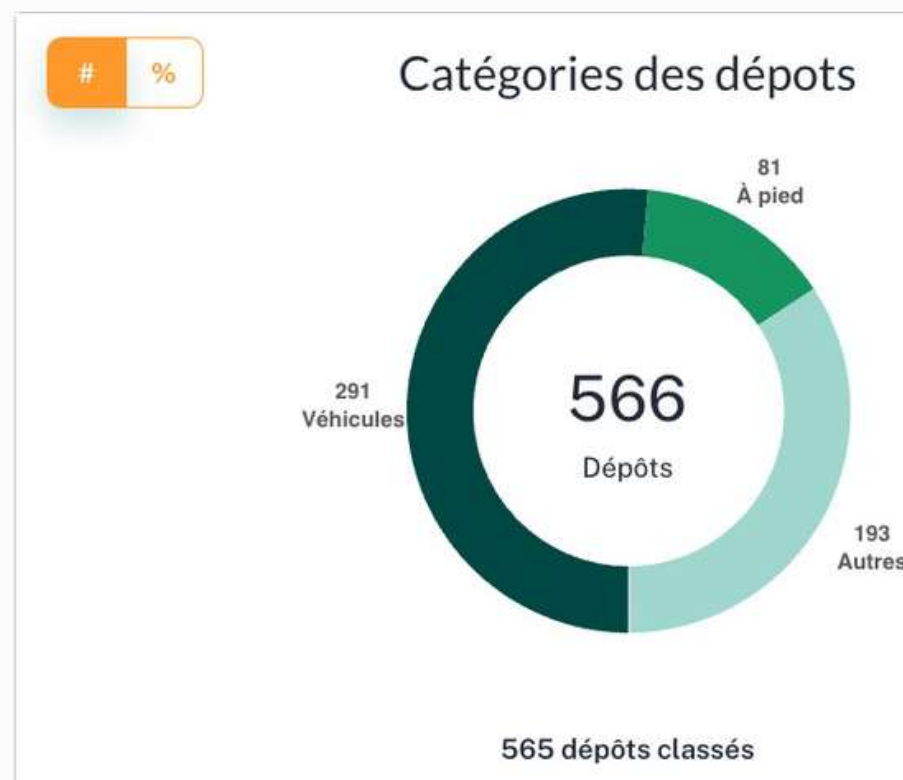
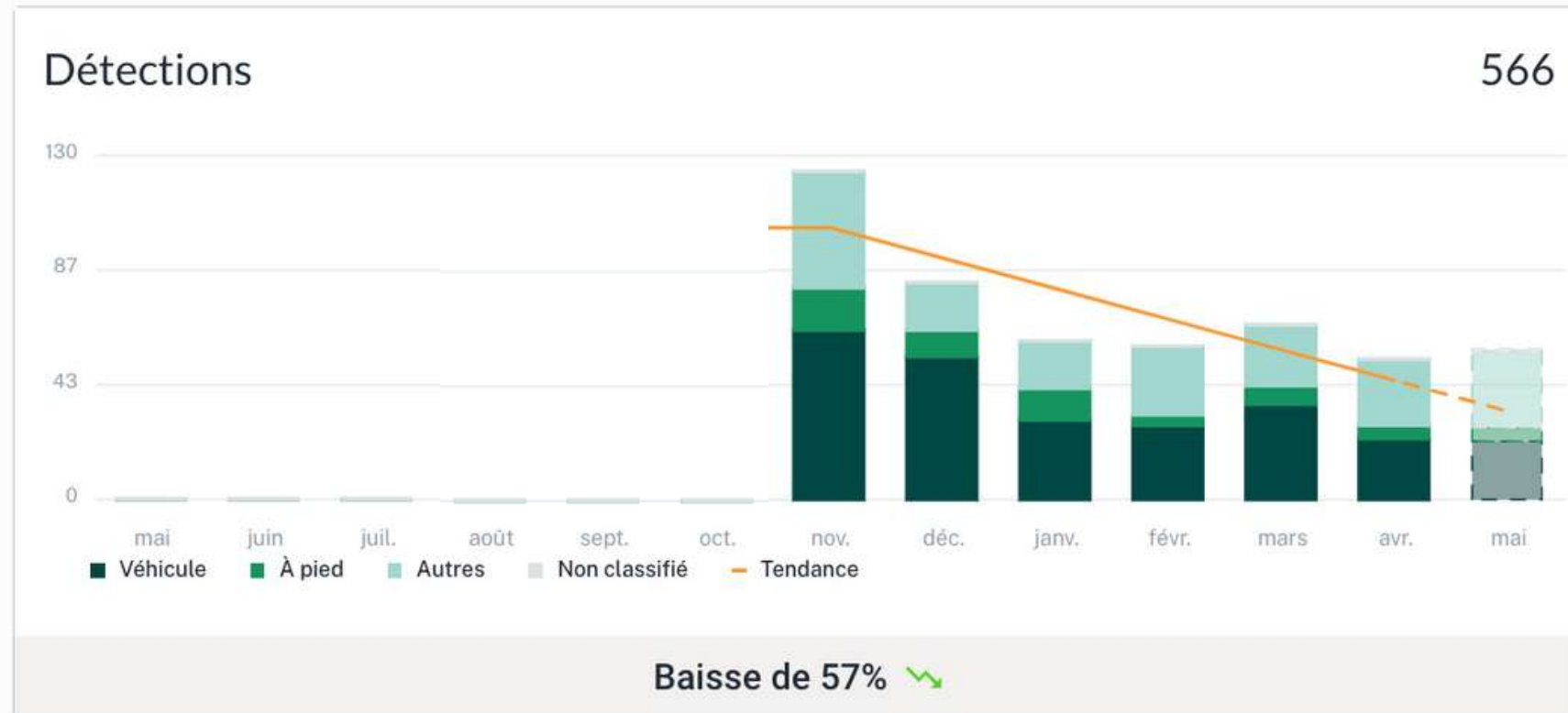


Périodes : 12 derniers mois

Fréquence : Mensuel

Cameras : CAM039P, CAM040...

Excel



Sanctions existantes pour dissuader les pollueurs

	1. Sanction pénale	2. Sanction administrative
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> • C4 ou C5 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'information au pollueur • Envoi d'une amende de maximum 15,000€ et possibilité de mettre en demeure pour enlever les déchets.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • C4 - rapidité de la sanction par envoi électronique (ANTAI) • C5 - sanction très dissuasive, adaptée pour les dépôts conséquents 	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité gère l'ensemble de la procédure et recouvre les amendes administratives.
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un rendez-vous avec l'OMP et/ou le procureur pour décider de la procédure qui sera bien suivie 	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir du maire

La possibilité d'automatiser et de suivre la procédure administrative

20-12-2023 18:32 CAM001D Voir la vidéo

123 chemin du dépôt de jour

Création des rapports

Dépôts [Modifier](#)

Contrevenant [Modifier](#)

Signatures

Rapport de constatation [Signer](#)

Lettre de contradictoire [Signer](#)

Envoi des courriers

Période d'attente de 10 jours

Signature de l'amende

Envoi de l'amende

Dépôt

Déroulement de la constatation

Description

Un véhicule noir a déposé plusieurs cartons au pied du point d'apport volontaire.

Non-conformités et manquements constatés

Quantité	Unité
<input type="text" value="3"/>	<input type="radio"/> Kg <input checked="" type="radio"/> m ³ <input type="radio"/> L

Nature des déchets

[+ Ajouter des détails supplémentaires sur le dépôt](#)

Informations préremplies

- ^ Géolocalisation du dépôt
- ^ Horodatage
- ^ Description du dépôt

[Annuler la procédure](#) [Sauvegarder](#)

RAPPORT EN MANQUEMENT ADMINISTRATIF



Mairie de Bourges
Mairie de Bourges
11 Rue Jacques Rimbault
78120 Bourges

M. MARTIN Henry
2 place Charles de Gaulle
18033 Bourges

Le 28/05/2024

Objet : Rapport en manquement administratif - Réglementation applicable aux déchets
Pièces-jointes : planches photographiques

Identification de l'auteur du manquement	Références de la constatation
<ul style="list-style-type: none">- Plaque d'immatriculation : CM-412-XN- Détails du véhicule : berline, Volvo, noir- Auteur du manquement : M. MARTIN Henry- Adresse : 2 place Charles de Gaulle 18033 Bourges	<ul style="list-style-type: none">- Méthode : appareil photographique à déclenchement automatique- Date et heure du manquement : 25/05/2024 18:01:02- Date et heure de la constatation : 28/05/2024- Adresse : 123 chemin du dépôt de jour- Agent Habilité pour rechercher et constater par procès-verbal les infractions relatives aux déchets prévues aux articles R.632-1, R.634-2 et R.635-8 du code pénal ayant procédé aux constatations : X6789534

Le présent rapport fait état de l'analyse et des constats effectués par appareil photographique à déclenchement automatique sur le territoire de la commune de Bourges, à l'adresse suivante : 123 chemin du dépôt de jour.

1. Déroulement de la constatation

Dépôt d'un carton et de 2 gros sacs poubelles sur un chemin.

2. Non-conformités et manquements constatés

Le dépôt irrégulier de déchets comporte notamment : 1 m³ de carton, 2 m³ de sacs ménagers sur le [chemin](#). Non-conformité notable.

3. Proposition de l'autorité de police

Compte tenu de ces constatations et des enjeux, nous proposons au Maire de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 541-3 du code de l'environnement en prononçant une amende administrative à l'égard de l'intéressé : M. MARTIN Henry.

Bourges, 28/05/2024
L'agent : X6789534

LETTRE D'INFORMATION Manquement administratif au code de l'Environnement



Mairie de Bourges
Mairie de Bourges
11 Rue Jacques Rimbault
78120 Bourges

M. MARTIN Henry
2 place Charles de Gaulle
18033 Bourges

Le 28/05/2024

Objet : Lettre d'information à la suite de la constatation d'un dépôt sauvage de déchets

Identification de l'auteur du manquement	Références de la constatation
<ul style="list-style-type: none">- Plaque d'immatriculation : CM-412-XN- Détails du véhicule : berline, Volvo, noir- Auteur du manquement : M. MARTIN Henry- Adresse : 2 place Charles de Gaulle 18033 Bourges	<ul style="list-style-type: none">- Méthode : appareil photographique à déclenchement automatique- Date et heure du manquement : 25/05/2024 18:01:02- Date et heure de la constatation : 28/05/2024- Adresse : 123 chemin du dépôt de jour- Agent Habilité pour rechercher et constater par procès-verbal les infractions relatives aux déchets prévues aux articles R.632-1, R.634-2 et R.635-8 du code pénal ayant procédé aux constatations : X6789534

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que mes services ont constaté que vous avez déposé des déchets à l'adresse : 123 chemin du dépôt de jour. Coordonnées GPS : 48.8631, 2.3135

Or, tout dépôt illégal de déchets, sur un terrain public ou privé, est strictement interdit.

En vertu des dispositions de l'article L. 541-3 du code de l'environnement, « Lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour leur application, à l'exception des prescriptions prévues au 1 de l'article L. 541-21-2-3, l'autorité titulaire du pouvoir de police compétente avisé le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de dix jours, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix, peut lui ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 € et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé [...] ».

Par ailleurs, je vous informe que sur un plan judiciaire, l'abandon de déchets constitue une infraction réprimée par l'article L541-46 du code de l'environnement passible de 4 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Au cas présent, il y a lieu de considérer que l'amoncellement de déchets comportant notamment 1 m³ de carton, 2 m³ de sacs ménagers sur le chemin [situé](#) au 123 chemin du dépôt de jour entre dans le champ d'application de ces dispositions et que la responsabilité de ces déchets vous incombe.

Vous êtes, dès lors, informé de la possibilité de présenter vos observations, écrites ou orales, dans un délai de 10 jours, à réception du présent courrier, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de votre choix. Passé ce délai et sans réponse convaincante de votre part, une amende administrative sera adressée à votre rencontre. Vous pouvez adresser vos observations à : Adjoint au maire : M. Mustapha MOUSALLI.

Veillez agréer, M. MARTIN Henry, l'expression de mes salutations respectueuses.

Bourges, 28/05/2024
Adjoint au maire : M. Mustapha MOUSALLI

ARRÊTÉ D'AMENDE ADMINISTRATIVE



Mairie de Bourges
Mairie de Bourges
11 Rue Jacques Rimbault
78120 Bourges

M. MARTIN Henry
2 place Charles de Gaulle
18033 Bourges

Le 28/05/2024

Objet : Arrêté n° 2024-068 du 28/05/2024 portant amende administrative suite à un dépôt irrégulier de déchet sur la commune de Bourges

Identification de l'auteur du manquement	Références de la constatation
<ul style="list-style-type: none">- Plaque d'immatriculation : CM-412-XN- Détails du véhicule : berline, Volvo, noir- Auteur du manquement : M. MARTIN Henry- Adresse : 2 place Charles de Gaulle 18033 Bourges	<ul style="list-style-type: none">- Méthode : appareil photographique à déclenchement automatique- Date et heure du manquement : 25/05/2024 18:01:02- Date et heure de la constatation : 28/05/2024- Adresse : 123 chemin du dépôt de jour- Agent Habilité pour rechercher et constater par procès-verbal les infractions relatives aux déchets prévues aux articles R.632-1, R.634-2 et R.635-8 du code pénal ayant procédé aux constatations : X6789534

Madame, Monsieur,

VU le Code de l'environnement, en particulier ses articles L. 541-2 et L. 541-3,
VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2212-1 et suivants,
VU le rapport de manquement administratif de l'agent X6789534 en date du 28/05/2024 constatant le non-respect de la réglementation sur les déchets,

VU la transmission de la lettre d'information et du délai dont il dispose pour formuler ses observations, conformément à l'article L. 541-3 du Code de l'environnement,

OU VU l'absence de réponse écrite ou orale de l'auteur des faits à la transmission du rapport susvisé dans le délai de dix jours prévus par l'article L. 541-3 précité,

CONSIDERANT que lors de sa [constatation](#) en date du 25/05/2024 à 18:01:02, l'agent X6789534 a constaté les faits suivants : Dépôt sauvage comportant notamment : 1 m³ de carton, 2 m³ de sacs ménagers sur le chemin.

CONSIDERANT que le dépôt constitué par M. MARTIN Henry, à l'adresse 123 chemin du dépôt de jour, Bourges occasionne des nuisances pour l'environnement, le voisinage et est de nature à porter atteinte à la salubrité publique,

CONSIDERANT que, selon l'article L. 541-2 du Code de l'environnement, « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion [...] ».

CONSIDERANT que, contrairement aux dispositions de l'article L. 541-2 précité, M. MARTIN Henry, n'a pas pris les dispositions nécessaires pour s'assurer de la bonne élimination des déchets,

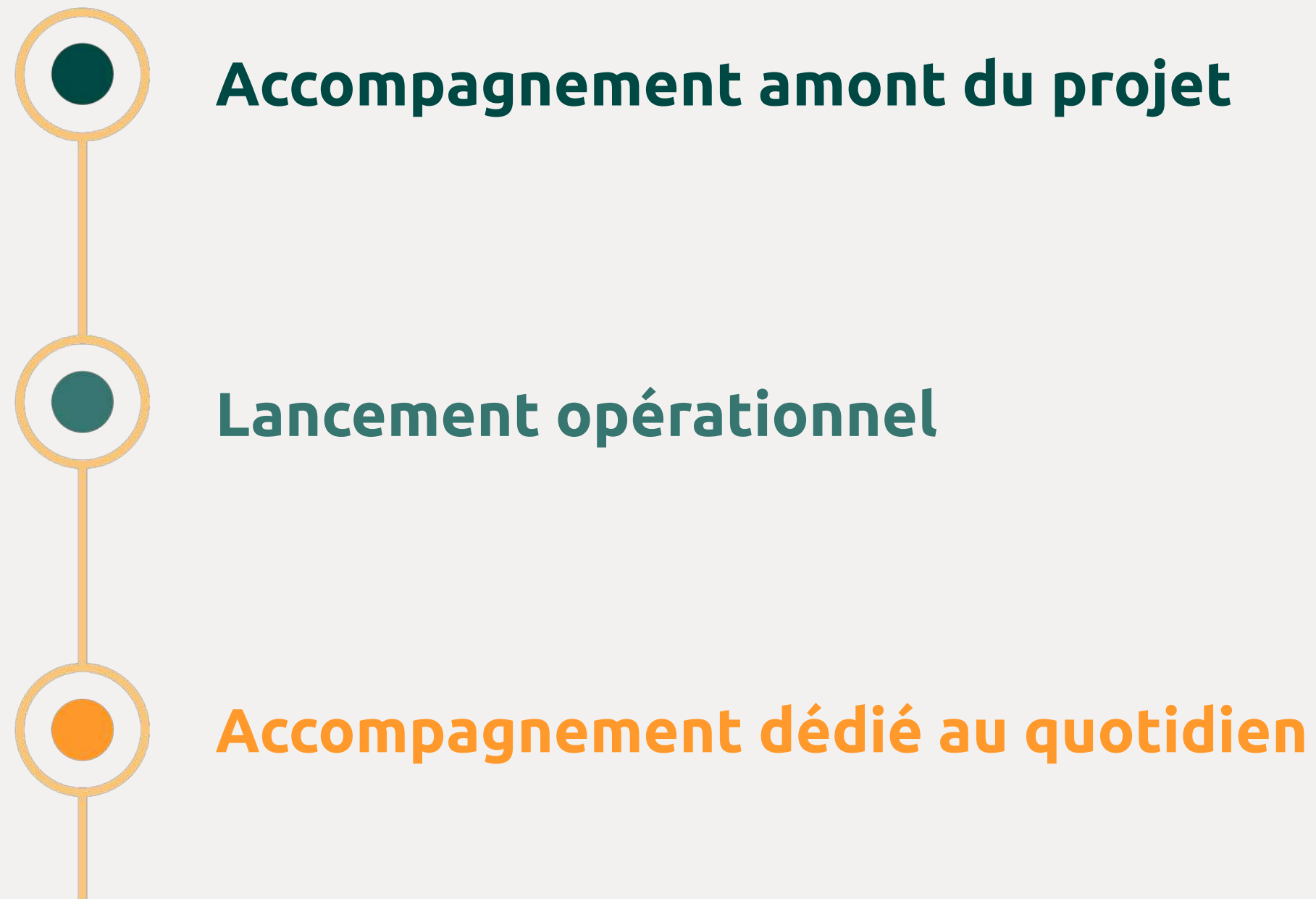
CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement, « Lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour leur application, à l'exception des prescriptions prévues au 1 de l'article L. 541-21-2-3, l'autorité titulaire du pouvoir de police compétente avisé le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de dix jours, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix, peut lui ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 € et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé [...] ».

CONSIDERANT que ces constats constituent un manquement aux dispositions des articles L. 541-2 et L. 541-3 du Code de l'environnement,

CONSIDERANT que face à ce manquement, il convient de faire application des dispositions de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement en prononçant une amende administrative à l'encontre de M. MARTIN Henry afin d'assurer la protection des intérêts visés à l'article L. 541-1 du Code de l'environnement,

La méthode Vizzia

Un accompagnement sur-mesure et permanent d'experts dédiés



Bourges

“Actions efficaces pour améliorer le cadre de vie, voilà notre priorité !”

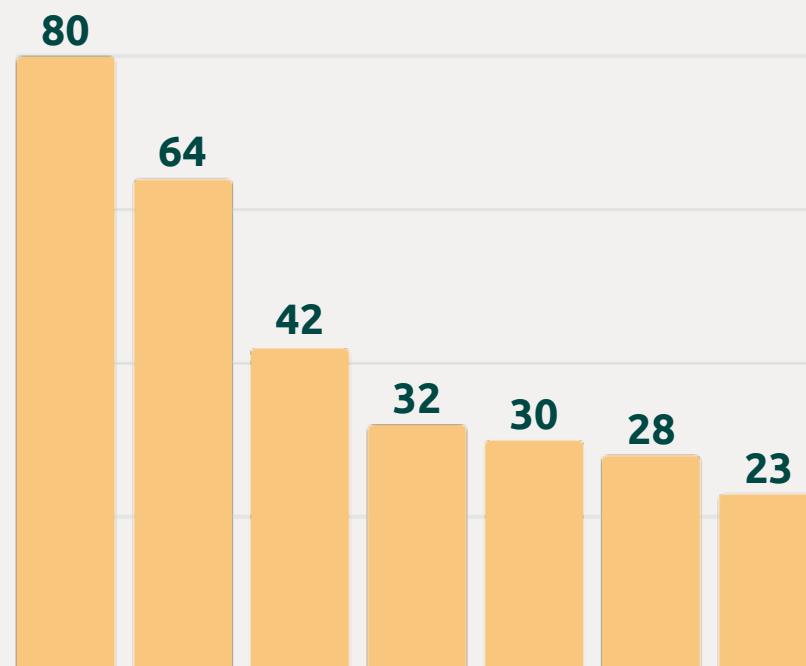


- Département **Cher**
- Région **Centre-Val de Loire**
- **63 702** habitants



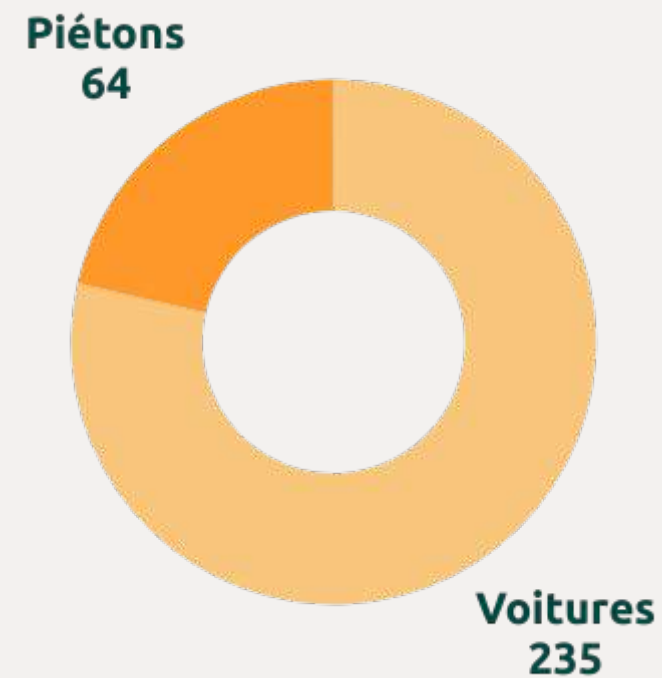
Bourges

Une baisse de 72% des dépôts en 7 mois



72%

baisse de des dépôts sauvages en 7 mois post installation



299

dépôts détectés en 7 mois avec 3 caméras



170

verbalisations



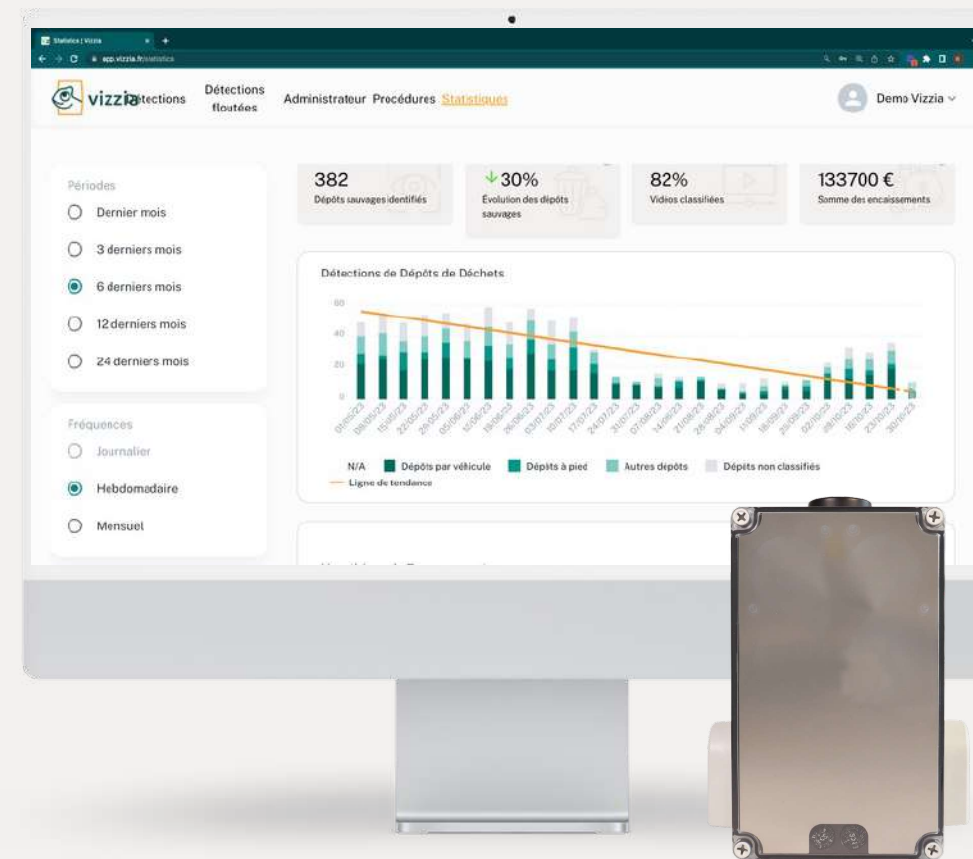
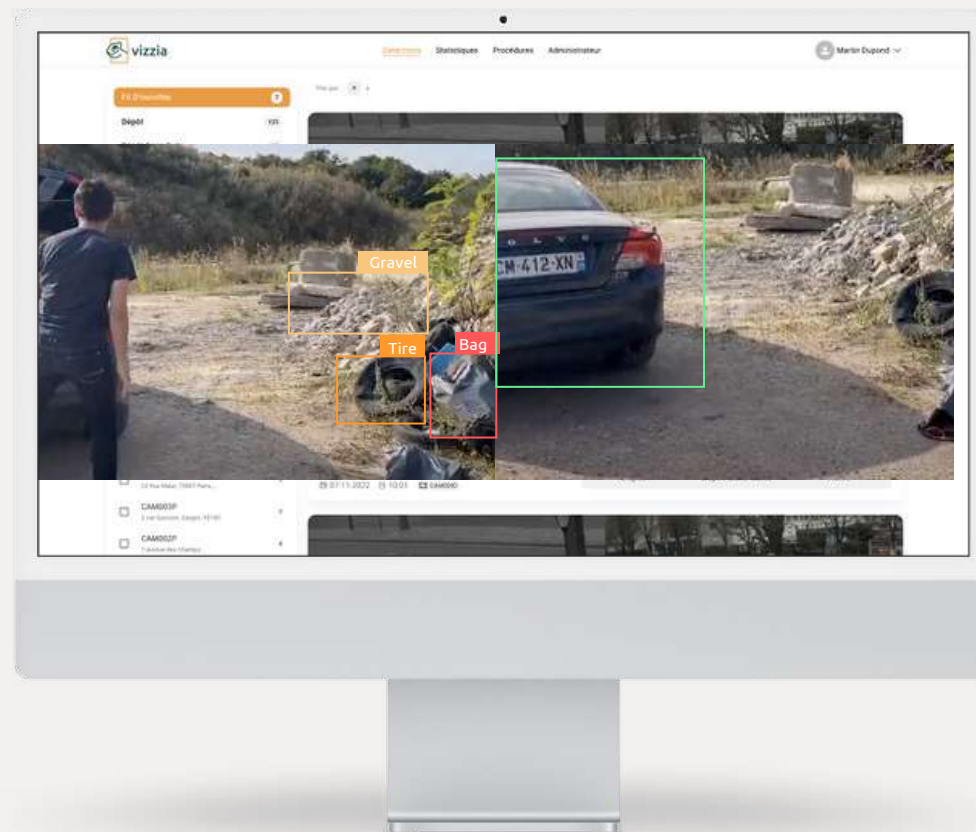
+3

ajout de 3 VizziaCam en juin

Les 3 avantages Vizzia comparés à 4 autres solutions

1. Meilleur taux de détections sans fausses alertes

Développé avec le CNRS, le logiciel breveté détecte les dépôts avec une précision de 95%. Nous recevons uniquement les séquences pertinentes, pour un gain un énor optimal.



2. Aucune surcharge de travail

L'IA de Vizzia prédécoupe les vidéos et envoie que des séquences de quelques minutes aux agents. Contrairement aux autres outils qui envoient des alertes en continu, Vizzia ne surcharge pas nos équipes déjà très occupées.

3. Résultats grâce à accompagnement dédié

Un chargé Vizzia nous aide à fixer des objectifs de propreté réalistes et suit les résultats mensuels de la ville. Il ajuste le plan d'action pour améliorer continuellement les résultats.



La presse et les réseaux des aides à la dissuasion redoutables !

franceinfo:

VIDÉO. Des caméras



BOURGES HAUSSE LE TON CONTRE LES DÉPÔTS DE DÉCHETS

Bourges déclare la guerre aux dépôts sauvages

Le Parisien

La mairie de pour nettoye supplément:

L'intelligence artificielle déployée contre les dépôts sauvages à Bourges

La mairie de Bourges (Cher) expérimente depuis un mois l'utilisation de caméras ayant recours à l'intelligence artificielle pour identifier les auteurs de dépôts sauvages.



Bourges : des caméras pour traquer les auteurs de dépôts sauvages

A Bourges, la mairie installe des caméras pour lutter contre les dépôts sauvages. Trois points d'apport volontaire viennent d'être équipés de caméras qui permettent de verbaliser ceux qui viennent y déposer n'importe quoi, au lieu d'aller à la déchetterie.



[Installation de détecteurs spécialisés dans le repérage des dépôts sauvages]

✓ Pour sensibiliser et responsabiliser contre les dépôts sauvages, La collectivité a installé des capteurs qui détectent automatiquement l'apparition d'un déchet sur un lieu donné.

📹 Dès que le capteur repère un dépôt sauvage de déchets dans son environnement, le logiciel fait un enregistrement vidéo de la séquence, qui est alors envoyée à la Police municipale.

Actuellement à l'essai, le dispositif est amené à évoluer. Des amendes administratives seront appliquées dès janvier 2024.

Depuis l'installation du dispositif, le 16 octobre dernier, 128 dépôts ont été constatés.

<https://www.ville-bourges.fr/.../installation-de...>

#Améliorerlequotidien



Super fan
Anh Marie Nguyen
C'est super !

Christophe Armagnat
Indispensable pour avoir une ville propre 🙌👍 1

Elo Didi
Bravo bonne initiative Monsieur Galut 👍 1



Bagnols-sur-Cèze

“Les habitants nous remercient pour l'efficacité de nos actions !”

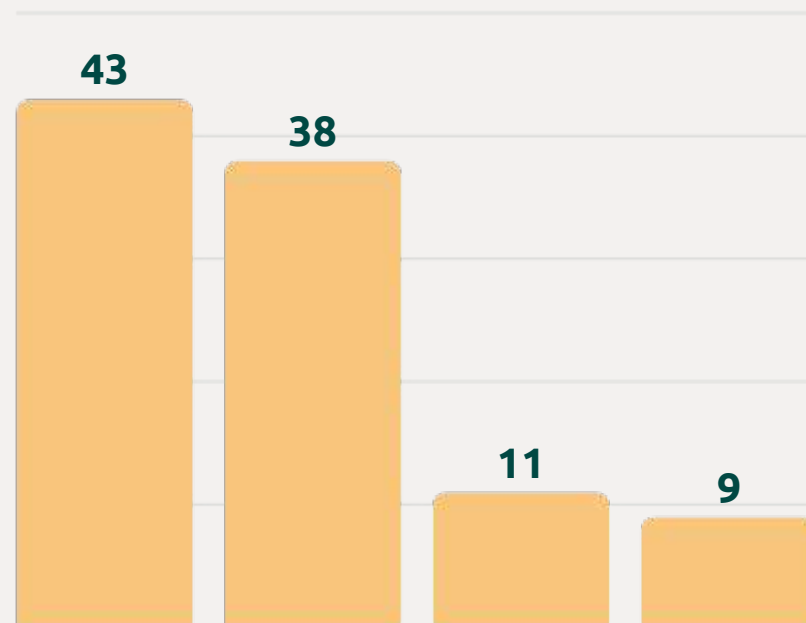


- Département **Gard**
- Région **Occitanie**
- **18 248** habitants



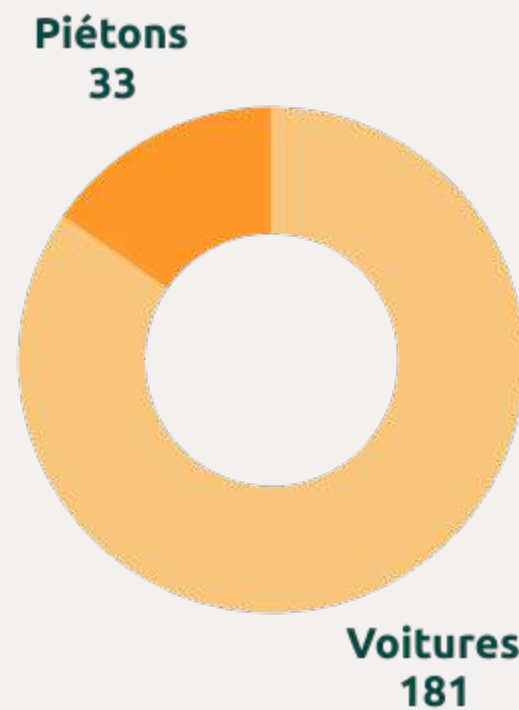
Bagnols-sur-Cèze

Une baisse de 82% des dépôts en 4 mois



82%

baisse de des dépôts sauvages en 4 mois post installation



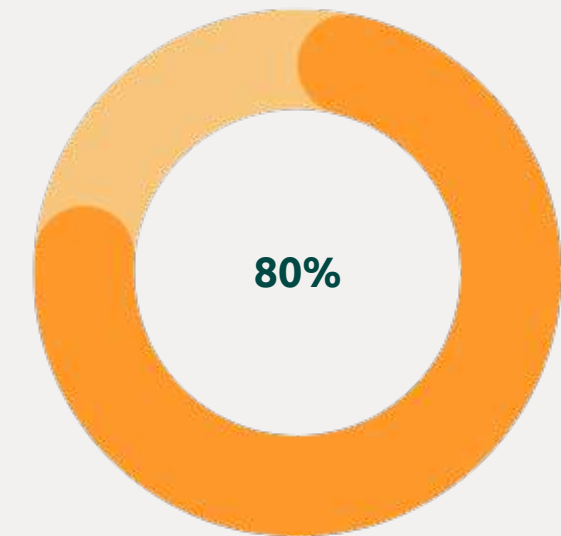
214

dépôts détectés en 8 mois avec 2 caméras



18 090 €

de recettes générées avec 134 verbalisations



80%

taux de recouvrement des amendes

Un outil **terrain** et un complément clé pour la **tarification incitative**

Un outil pour les contrôles sur place...



L'outil Vizzia permet de générer des procédures administratives en 2 minutes lors des contrôles sur place

Idéal pour accompagner la tarification incitative...



Les VizziaCam servent à identifier et accompagner les citoyens hors du système de la tarification incitative

Satisfaction complète des citoyens

OBJECTIF GARD

BAGNOLS/CÈZE Un an après sa mise en place, quel bilan pour la vidéoverbalisation ?



Midi Libre

Des caméras nomades pour piéger les auteurs de dépôts sauvages à Bagnols-sur-Cèze et les verbaliser

ABONNÉS

TV/SUD

BAGNOLS-SUR-CEZE : Des caméras "nomades" installées pour traquer les dépôts sauvages de déchets

Rémi Fagnon · 23 novembre 2023



OBJECTIF GARD

FAIT DU SOIR À Bagnols, des caméras nomades pour traquer les dépôts sauvages



Plusieurs caméras nomades ont été installées dans Bagnols et ses alentours pour identifier les auteurs de dépôts sauvages.
- photo Marie Meunier

Plusieurs caméras nomades ont été déployées sur la commune de Bagnols-sur-Cèze depuis le 13 octobre. Elles permettent de lutter contre les dépôts sauvages en identifiant les auteurs. Sur un site, 66 procédures ont été enclenchées en un peu plus d'un mois.

Nos efforts pour verbaliser les infractions ont porté leurs fruits : **les habitants nous remercient** pour l'efficacité de nos actions.

"Une infraction sanctionnée, c'est **dix citoyens satisfaits.**"

A la demande des citoyens : **passage de 2 caméras à 4 caméras** au 1er juillet !

Fonctionnement & mise en place



1 Une cohérence de service

Il existe une réelle cohérence de service : tout est géré dans la même direction - le service occupation du domaine public et cadre de vie.

2 Un processus bien rodé

Chacun a un rôle défini : la brigade propreté assure la constatation, l'adjoint signe la lettre, le maire l'arrêté d'amende admin. et le secrétariat émet le titre de recette.

3 Personnalisation de Vizzia

Adaptation de l'outil Vizzia à la réalité locale : Vizzia a développé des modules spécifiques aux besoins des agents terrain de Bagnols.



Merci!

Katrin de Proyart

06 11 74 90 78

katrin@vizzia.fr

www.vizzia.fr